

**4 |  
LIN,  
Finn Geipel +  
Giulia Andi**

**L'intérêt métropolitain doit pouvoir interroger la notion de « bien commun ».**  
**L'identité métropolitaine se constitue sur les qualités existantes de la métropole dans leur diversité. Cela engage vers une méthode de projet intégrative, garante de qualité (principal enjeu sur le long terme) et qui puisse activer l'emblématique comme le discret. L'arc paysager est donné comme exemple, élément levier d'une démarche inclusive.**

Donner à voir le sens « conceptuel » de la notion d'intérêt métropolitain, n'est pas un acte hors sol. Dans le processus entre le concept, sa formalisation législative et sa traduction dans la réalité, le lien doit être intelligible pour favoriser l'adhésion la plus large possible tant en ce qui concerne l'objectif de l'opération que les moyens mis en oeuvre. L'idée même d'intérêt implique une attitude « clivée », positive ou négative, de la part des partenaires concernés. Dans le contexte métropolitain, la compréhension du contexte ne doit pas échapper aux habitants.

Une prise de conscience générale de la valeur de « ce que l'on a en commun » dans le « bien commun » est une condition à la création réussie d'une métropole et d'une conscience métropolitaine. « Ce qui est commun » de fait ne le sera entièrement que quand il le sera aussi dans les consciences, dans les aspirations et dans la volonté. Le « commun » n'est pas une assise douillette, il inclut une part d'imprévisible et d'instabilité, garantes de nouvelles possibilités et donc d'avenir. L'enjeu général pour le développement du territoire c'est de rendre lisible et palpable ce bien commun ainsi que de l'ancrer dans le territoire et les consciences.

La prise de conscience de la valeur de « ce que l'on partage » peut agir de manière endogène comme un multiplicateur économique. Mais redonner de la valeur au bien commun aura aussi des effets exogènes importants. Consolider la valeur objective et subjective, vécue, du bien commun est une pièce maîtresse dans la tentative de faire ressortir et de stimuler l'intérêt métropolitain.

La définition de l'intérêt métropolitain, à ce stade de l'avancée de la création d'une métropole Grand Paris, repose dans un premier temps sur deux préalables invariants :

- La métropole se fait avec ses habitants dans leur diversité.
- La métropole doit porter une vision ambitieuse partagée dont les contours seront à trouver.

D'autre part poser la question de l'intérêt métropolitain ne peut se faire sans énoncer en amont la question suivante, plus directement politique : comment se construit l'intérêt métropolitain ? Où se situe-t-il dans l'échelle entre l'intérêt général, l'intérêt majoritaire, l'intérêt des minorités et l'intérêt particulier ? Autrement dit : qui décide de l'intérêt métropolitain ?<sup>1</sup> Cette question ne peut appeler une réponse unique. Elle conduit à envisager une démarche plurielle. Cela implique de prendre en compte de manière ouverte, nuancée et sans aprioris les besoins supposés des habitants et les besoins exprimés par eux et à les confronter par une discussion ciblant des aspects plus spécifiques, dans le sens d'une démarche pro-active. Il est donc souhaitable, avant de définir la notion d'intérêt métropolitain dans un cadre législatif, de clarifier l'ambition et la portée de cette notion. Comment élargir une « démocratie participative » à une « démocratie active » ?

Activer l'implication des habitants dans un projet métropolitain aboutit nécessairement au constat d'un manque: manque de ce que nous appelons le

1. Intervention Martin Vanier, «Qui décide de l'intérêt métropolitain ?», Séminaire AIGP, 10 avril 2015.

« concernement » caractérisant de nombreuses collectivités métropolitaines actuelles. Introduire cette idée de « concernement » (dont le sens sera précisé ci-après) revient à admettre la nécessité d'une densification des liens sociaux et politiques existants. C'est à partir de ces considérations que nous définirons le sens de l'intérêt métropolitain. Les enjeux généraux seront ici présentés, un exemple spatial donnera une illustration de notre propos.

## 1. MODES DE PRODUCTION

### **A. Concernement**

Pour la transformation des territoires, les distinctions entre secteur public et privé, entre compétence communale et compétence territoriale ou nationale restent, certes, pertinentes. Mais elles doivent être complétées par des conceptions graduées et plus souples qui font intervenir des catégories comme le « mitoyen », le « commun », le « coopératif », le « collectif ». En complément du discernement, élément indispensable à l'articulation des intérêts contradictoires dans la vie collective, la transformation urbaine invite à inventer une stratégie du « concernement » : développer la conscience auprès de chacun vaut mieux que prendre part, dans la concertation, aux modifications nécessaires et parfois indésirables de l'environnement immédiat que de vouloir l'ignorer ou s'y opposer.

Cette attitude oblige à repenser les mécanismes politiques de la prise des décisions de proximité. Plusieurs modèles existent pour cela, allant de la simple information des citoyens par les élus, du sondage ou de l'enquête publique jusqu'à la consultation sans vote et aux consultations populaires par le biais de référendums ou d'initiatives populaires. Comme le montre l'exemple de la Suisse, les enjeux territoriaux ne sont pas nécessairement mieux acceptés dans le cas des consultations populaires par votes répétés. Mais le fait d'associer l'opinion locale aux décisions conduit à une multiplication des points de vue et permet d'élargir l'angle du débat. Là où le système politique exclut cette démarche et où l'implication personnelle citoyenne est peut-être davantage portée par des associations, il serait intéressant d'introduire un élément fédérateur inter-associatif.

Les associations agissant dans le cadre local sont souvent créées, en France, avec l'objectif de faire opposition à un projet annoncé et de préserver le statut quo. Plutôt que de laisser s'épuiser les forces dans ces tentatives de neutralisation réciproque, on peut stimuler la confrontation des initiatives citoyennes à buts préventifs et à buts proactifs. Ceci peut se faire par exemple en favorisant l'horizontalité des échanges par rapport à la verticalité, allant jusqu'à l'acceptation, par les autorités, d'un certain degré d'autogestion par les communautés concernées sur des questions spécifiques. Pourquoi ne pas laisser les groupes opposés trouver eux-mêmes une solution pour faire admettre par exemple que le cadre de vie peut être préservé tout en accueillant de nouveaux arrivants ou en créant plus de mixité fonctionnelle ou sociale ? La discussion peut, elle aussi, être densifiée. Ce basculement intensifié entre vie sociale et vie individuelle appelle de nouvelles pratiques culturelles. Les habitants et les usagers de la ville seront à tour de rôle citoyen, voisin, parent, passant, selon un rythme condensé et imprévisible. Leur action se cristallisera en initiatives spontanées et se dispersera peut-être aussitôt. Il faudra tenir compte de cette fluctuation et l'accueillir avec souplesse.

Cela signifie notamment que l'on ne peut se reposer sur les aides actuelles aux particuliers pour engager la transformation de ces territoires. Pour une transformation durable, la multiplication d'actions ponctuelles inspirées d'initiatives locales est précieuse et doit être soutenue.

## **B. Temporalité et qualité**

Le contexte d'incertitude économique dans lequel nous nous trouvons oblige à se poser la question du mode de portage d'ambitions fortes avec des moyens faibles. La question de la méthode semble alors être inévitable pour servir l'intérêt métropolitain.

Si l'un des objectifs actuels est celui de la production massive de logements, il comporte le risque de renoncer, sous le prétexte de l'urgence, à des critères de qualités. Il s'agit dans ce moment de sobriété et d'incertitude de trouver les moyens d'être, certes, efficaces, mais exigeant aussi sur le plan de la qualité. Ceci ne veut pas nécessairement dire qu'il y ait un seul point d'équilibre idéal entre le quantitatif et le qualitatif. Il est possible de faire jouer la dimension temporelle dans ce contexte. Des solutions d'urgence, provisoires et suffisamment encadrées dans leur destination provisoire, peuvent faire intervenir des catégories qualitatives spécifiques. S'assurer de la pérennité des modes de production de logements signifie plus que jamais la capacité de tenir l'équilibre entre quantité et qualité dans une échelle de temporalités diverses. Les ambitions et les moyens sont à négocier dans ce cadre-là pour élaborer le processus, les méthodes, garantes de qualité architecturale, urbaine et paysagère.

## 2. APPROCHE INTEGRATIVE

### **A. Identités et économies**

L'objectif en termes économiques est d'être compétitif et attractif, cet objectif raisonne sur des tensions à l'échelle mondiale. Quant à l'économie présente, elle préexiste à cet objectif d'attractivité. Entre une économie d'exception, visée à terme, et une économie présente, immédiatement présente, le sens d'une économie métropolitaine devrait pouvoir être déterminé. Se pose alors la question suivante : Qu'est-ce que la métropole peut apporter au quotidien de ses habitants tout en répondant aux enjeux mondiaux ? Un élément de réponse, pour définir l'économie métropolitaine, passe par une méthode soustractive : l'économie métropolitaine se définit par soustraction entre ce qui n'est ni couvert par l'économie d'exception ni par l'économie présente<sup>2</sup>.

Ce principe de soustraction, met en évidence un impensé, et est applicable à la définition de l'intérêt métropolitain. En outre est rendu évident le leitmotiv suivant : un tiers doit être trouvé afin de dépasser la dialectique qui oppose constamment les enjeux globaux aux enjeux locaux. Penser « glocal », agir « nodal » introduit alors un tiers dans le raisonnement : le lieu<sup>3</sup>. Ce tiers engage à

2. Intervention Daniel Béhar, Les référentiels économiques de l'aménagement du Grand Paris, séminaire AIGP, 22 mai 2015.

3. Vanier Martin, Démocratie locale: changement d'horizon?, L'avenir du local, Esprit n°412, février 2015

interroger la notion d'identité métropolitaine.

Renforcer l'identité de la métropole ne doit pas devenir une idée générique, vide de sens. La recherche d'une identité forte et unique ne peut suffire. Nous l'avons dit, pour entraîner la métropole vers un changement durable et égalitaire, l'approche multiscalaire doit être perpétuelle. Ceci implique, de rendre lisible conjointement « l'emblématique » et une diversité d'identités (culturelles, économiques). La diversité des situations métropolitaines existantes appelle aussi à l'émergence d'identités plurielles.

L'équipe Equipe LIN, Finn Geipel + Giulia Andi soutient l'idée qu'il faille partir de l'existant pour ériger une identité commune et des identités partagées. Cela implique :

- Une approche multiscalaire consciente de la nécessité initier des actions top down et bottom-up.

- La création des conditions favorables à la constitution de réseaux (bonne échelle de démocratie participative...)

- Être dans la co-production

## **B. Intensifier**

Générer une vision ambitieuse et créer un effet d'entraînement appelle à une démarche de projet intégrative. Le projet métropolitain doit reposer sur des actions concomitantes, associant petites actions comme grandes actions et ce sur différentes temporalités (courtes et longues). Ces actions répondent aux quatre thématiques suivantes :

- Amplifier les qualités du dense comme du léger en conservant cette double condition.

- S'appuyer sur les grandes structures paysagères de la métropole.

- Augmenter l'accessibilité sur différentes échelles (pôles économiques, comme micro-centralités), donner ainsi accès à toutes les offres de la métropole.

- Encourager l'*empowerment* agissant aussi sur développement économique et social.

Enoncée ici comme concomitante, la thématique du paysage peut néanmoins être mise en avant, comme élément de réponse à l'intérêt métropolitain. Il ne s'agit pas d'isoler la question paysagère des autres thématiques mais en réalité d'affirmer qu'un projet de territoire est un projet de paysage. Le paysage réunirait ainsi en son unité diverse le partage et les particularités multiples.

## **3. UN EXEMPLE : L'ARC PAYSAGER ET L'INTERET METROPOLITAIN**

L'arc paysager qui traverse les villes de Montfermeil, Clichy-sous-Bois, Livry Gargan, Sevran et Aulnay-sous-Bois est une figure géographique développée par l'Equipe LIN, Finn Geipel + Giulia Andi dans le cadre du CDT Est Seine Saint Denis.

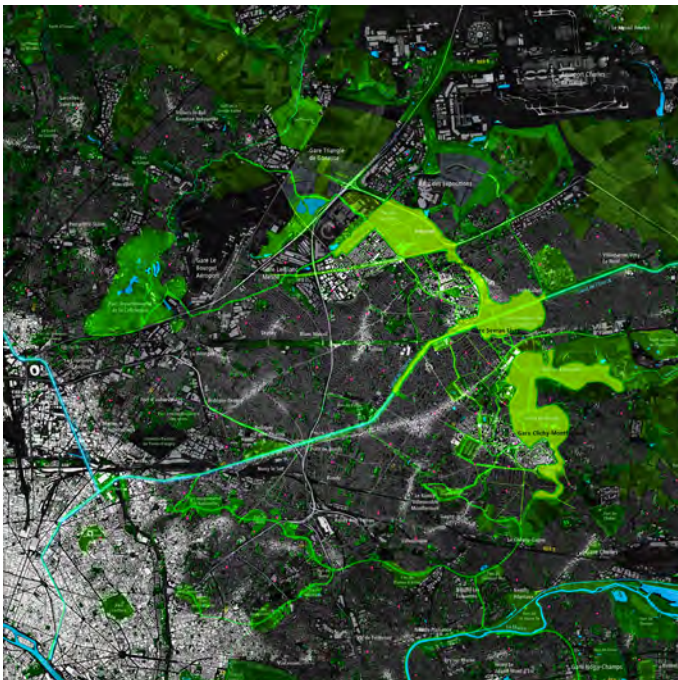


Sa mise en place repose sur les principes établis par Michael Kleyer<sup>4</sup>. Le paysage est multifonctionnel. Tout en ayant une portée esthétique (domaine de la contemplation, du loisir), le paysage a une qualité purificatrice (air et eau), il est aussi producteur d'énergie comme d'aliments.

L'arc paysager repose sur une structure géographique forte et est sous des termes différents mentionnée comme structure d'intérêt écologique (SRCE) ou régional (chaîne des parcs-SDRIF). Il constitue une image forte pour le Grand Paris, support d'identité et de la création de la carte mentale de l'Est Grand parisien.

Si l'on considère que l'identité doit se constituer à partir de lieux emblématiques, l'arc paysager incarne à la fois cette dimension emblématique mais plus encore, par sa mise en place, il entraîne des actions micro et macro. « La dialectique identité = lieux emblématiques » est alors complétée par l'amplification de situations existantes, qualitatives. Ces situations sont caractérisées par leur diversité et c'est cette diversité amplifiée qu'il s'agit aussi de mettre en réseau.

En effet constituer l'arc paysager c'est d'une part mettre en réseau des éléments paysagers forts (Forêt de Bondy- Parc de la Poudrerie – Parc du Sausset inscrits Natura 2000) mais aussi intégrer le Terrain Monteceloux, terrain agricole de 40 hectares, générer une ramification avec les quartiers voisins. L'arc paysager est le moyen de fédérer plusieurs actions agissant sur le micro comme sur le macro. C'est la jonction entre des actions top down et bottom-up. En d'autres termes, l'intérêt métropolitain y joint les deux pôles qui la nourrissent, les agissements initiaux et l'action d'aboutissement.



Nord est Grand Paris



Arc paysager

4 . Ecologue et biologiste, directeur du groupe d'écologie paysagère à Université de Oldenburg, membre de l'Equipe LIN, Finn Geipel + Giulia Andi pour le conseil scientifique de l'AIGP.